

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

**Présents** : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Denis SARDON, Monsieur Christian SIFFELET, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Nathalie INGELAERE, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Madame Isabelle PERCHERON, Monsieur Morgan GUEREAULT, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP.

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	27	26

**Absents ayant donné un pouvoir** : Mme Béatrice TRIFFAULT à Mme Stéphanie TRIFFAULT, Mme Maud DEBOUT à M. Bruno GODET

**Absent excusé** : M. Arnold MARAIS

**Date de la convocation**

13 mai 2026

**Date d'affichage**

13 mai 2026

**Objet de la délibération**

**3-Domaine et patrimoine  
3-2 Aliénations**

**2026-055 – Prix de vente de  
2 terrains à la Grande  
Croix**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

28/05/2026

A été nommé secrétaire : M. Philippe BAUMY

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 10 octobre 2025,

Considérant la nécessité de vendre des terrains constructibles pour financer les projets d'investissement envisagés par la commune,

Vu l'avis de la commission « finances, commerces et santé » du 11 mai dernier qui propose de fixer le prix de vente de 2 terrains dans le lotissement de la Grande Croix à 100 €/m<sup>2</sup>. Les acquéreurs doivent prendre à leur charge la viabilisation des terrains qui est sur la rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour, 1 abstention (M. FIEVET), et 7 voix contre (M. GODET, Mme DEBOUT, Mme INGELAERE, Mme DAOUPHARS, Mme BOISARD, M. GUEREAULT, M. BANSCH) :

- **APPROUVE** la vente de deux terrains (selon le plan joint) :

- lot n°1 : d'une superficie de 733 m<sup>2</sup>,

- lot n°2 : d'une superficie de 829 m<sup>2</sup>

situés dans le lotissement de la Grande Croix au prix de 100 € le m<sup>2</sup>,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes de vente à intervenir, qui seront passés, dans l'office notarial choisi par l'acquéreur et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

Le secrétaire de séance  
Philippe BAUMY



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'P. Baumy', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de FAY-aux-LOGES' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '45 (Loiret)' at the bottom. The seal also features a central emblem with a sun and a building.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Bruno GUYARD



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bruno Guyard', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de FAY-aux-LOGES' at the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center, and '45 (Loiret)' at the bottom. The seal also features a central emblem with a sun and a building.